



N° 86742 du 13 NOV. 2017

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

DIRECTION DES PERSONNELS MILITAIRES DE LA
GENDARMERIE NATIONALE

SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL SOUS-OFFICIER DE
GENDARMERIE ET VOLONTAIRE

GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

VU le code de la défense ;

VU le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

VU le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié, fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale,

DÉCIDE

Art. 1er. L'échelon exceptionnel de major est attribué à compter du 1^{er} décembre 2017 aux 9 sous-officiers dont le nom suit :

Région de gendarmerie de Nouvelle Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.

Benjamin Denis Nigend : 120 645 Numéro de livret de solde : 5 242 705

Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme.

Duard Serge Nigend : 136 112 Numéro de livret de solde : 5 311 958

Martinot Thierry Nigend : 142 208 Numéro de livret de solde : 8 001 676

Région de gendarmerie Grand Est, zone de défense et de sécurité Est.

Masson Alain Nigend : 131 818 Numéro de livret de solde : 5 282 248

Groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin.

Busch Eric Nigend : 69 870 Numéro de livret de solde : 5 282 113

Groupement de gendarmerie départementale de la Marne.

Fortin Jean-Eudes Nigend : 131 392 Numéro de livret de solde : 5 294 947

Région de gendarmerie Hauts-de-France, zone de défense et de sécurité Nord.

Mille Jean-Yves Nigend : 121 315 Numéro de livret de solde : 5 242 437

Groupement de gendarmerie départementale de la Somme.

Monier Christian Nigend : 146 143 Numéro de livret de solde : 8 004 617

Commandement de la Gendarmerie outre-mer.

Billy Jean-Claude Nigend : 114 960 Numéro de livret de solde : 5 207 533

Art. 2. La présente décision sera notifiée aux intéressés dans les formes réglementaires.
Le récépissé de notification sera classé au dossier des intéressés.

Pour le ministre d'État et par délégation,

